



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
4 avril 2006
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme Quatre-vingt-sixième session

Compte rendu analytique de la première partie (publique)* de la 2339^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 mars 2006, à 10 heures

Présidente : M^{me} Chanet

Sommaire

Ouverture de la session et déclaration du représentant de la Haut Commissaire aux droits de l'homme

Adoption de l'ordre du jour

Organisation des travaux et questions diverses

* Il n'a pas été établi de compte rendu pour la deuxième partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.



La séance est ouverte à 10 h 10.

**Ouverture de la session et déclaration
du représentant de la Haut Commissaire
aux droits de l'homme**

1. **La Présidente** déclare ouverte la quatre-vingt-sixième session du Comité des droits de l'homme.

2. S'exprimant au nom de la Haut Commissaire aux droits de l'homme, **M. Ndiaye** (Directeur du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York), dit que le Haut Commissariat a publié en février 2006 un plan de gestion stratégique s'inspirant du plan d'action de la Haut Commissaire, de mai 2005, et décrivant les domaines d'activité sur lesquels le Haut Commissariat entend concentrer ses efforts en 2006 et 2007. En vertu de ce plan, celui-ci devrait s'attacher à fournir un soutien accru à l'application au plan national des recommandations des organes conventionnels et à aider ces organes à formuler des recommandations plus concrètes et mieux ciblées de sorte qu'ils puissent être mieux à même de surveiller l'exécution par les États parties de leurs obligations conventionnelles et examiner plus rapidement les plaintes individuelles dont ils sont saisis. Le Haut Commissariat renforcera les services appelés à fournir aux États parties des conseils juridiques qui les aideront à faire le point sur leur législation et à l'adapter aux normes internationales applicables en matière de droits de l'homme.

3. Le plan de gestion stratégique représente, tout comme le plan d'action, la contribution du Haut Commissariat à la réforme radicale engagée par l'Organisation des Nations Unies. Le Haut Commissariat reconnaît qu'il se doit d'être un partenaire fiable, compétent, doté de ressources suffisantes et ouvert, dans le domaine des droits de l'homme, et qu'il y a urgence à répondre aux préoccupations qui s'expriment actuellement à ce sujet. Le Sommet mondial de 2005 a répondu de manière positive à l'appel en faveur d'un doublement, sur une période de cinq ans, du montant des ressources allouées au Haut Commissariat, au titre du budget ordinaire, ainsi qu'en témoigne l'inscription au budget-programme, pour l'exercice biennal 2006-2007 de 91 nouveaux postes – soit un nombre jamais atteint jusque-là.

4. Le Haut Commissariat appuiera par ailleurs la réforme des organes conventionnels, notamment les

efforts visant à harmoniser les procédures suivies pour l'établissement des rapports et à dispenser aux États parties une formation à l'élaboration d'un document de base plus élaboré. Un groupe de travail technique composé de représentants de chacun des organes conventionnels concernés s'est réuni en décembre 2005, puis en février 2006, afin de mettre la dernière main au projet de directives pour l'établissement d'un document de base plus élargi et l'harmonisation des modalités d'établissement des rapports demandés par les organes conventionnels. Le Comité sera informé de l'issue de ces travaux par ceux de ses membres qui ont assisté aux réunions du groupe de travail. Plusieurs États parties ont déjà choisi d'établir un document de base élargi, et l'Afghanistan, l'Angola et le Timor-Leste figurent parmi les pays qui ont demandé à différents services et organismes des Nations Unies de les aider à faire plus systématiquement rapport sur la manière dont ils appliquent les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels ils sont parties. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, est devenue le premier organe ou organisme des Nations Unies à présenter un document de base commun ainsi qu'un rapport s'adressant spécifiquement au Comité des droits de l'homme.

5. Le Haut Commissariat travaille à un document de réflexion reprenant des propositions en vue de la création d'un unique organe conventionnel permanent, document qui fait suite au dialogue en ligne sur la réforme des organes conventionnels, aux réunions que la Haut Commissaire a eues avec plusieurs organes conventionnels et aux points de vue qu'ils ont exprimés sur ces propositions. Le Gouvernement du Liechtenstein prévoit de tenir, à Malburn, en juillet 2006, une deuxième réunion sur la question à laquelle tous les organes conventionnels sont invités à assister.

6. Depuis la quatre-vingt-cinquième session, la Zambie a présenté son troisième rapport périodique, la Jamahiriya arabe libyenne, son quatrième, le Chili, son cinquième, et l'Ukraine, son sixième. Ces derniers mois, le Kazakhstan a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; l'Indonésie a adhéré au Pacte; le Canada a adhéré au deuxième Protocole facultatif, que la Turquie a de son côté ratifié. Compte tenu du succès remporté par les sept cérémonies précédentes qui visaient à encourager la

signature et la ratification d'instruments internationaux ou l'adhésion à ces instruments, une autre cérémonie annuelle du même type a été prévue pour septembre 2006, en même temps qu'un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

7. Conscient qu'il convient de mieux faire connaître les travaux des organes conventionnels, le Haut Commissariat note avec satisfaction que la Présidente du Comité a restauré la pratique des réunions d'information avec la presse en cours de session, initiative qui a donné des résultats encourageants. Pour mieux faire connaître la jurisprudence du Comité et la rendre plus accessible, le Haut Commissariat a continué de publier la série intitulée « Selected Decision of the Human Rights Committee under the Optional Protocol » dont le volume 6 vient de paraître tandis que le volume 7 devrait sortir en juin 2006. Le volume 8 qui sera mis en route prochainement complétera la série.

8. Dans le cadre des efforts qu'il a récemment déployés en vue de faciliter l'application des recommandations formulées par les organes conventionnels, le Haut Commissariat a organisé, à l'intention de représentants des pouvoirs publics et de la société civile du Kenya, de Maurice, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Zambie, un atelier régional de suivi sur les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des recommandations formulées par les organes conventionnels et a tenu, à Nairobi également et à l'intention de hauts magistrats venant de ces pays, un colloque sur l'application au plan interne des normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment la jurisprudence du Comité. Plus récemment, il a produit un DVD composé d'un film vidéo et de très nombreux documents sur les travaux des organes conventionnels.

9. La vitalité et la créativité dont fait montre le Comité des droits de l'homme dans l'accomplissement de son mandat méritent d'être soulignées dans le contexte de la réforme en cours. Les changements apportés aux méthodes de travail, aux fins de suivre l'application des dispositions du Protocole facultatif, qui devraient permettre au Groupe de travail de présession sur les communications de déclarer une communication irrecevable, sous réserve de confirmation par le Comité réuni en plénière et, en l'absence d'objections, sans qu'il soit nécessaire d'examiner la question, est une mesure novatrice salubre. Cela étant, d'autres mesures du même type

pourraient être nécessaires pour rattraper le retard croissant pris dans l'examen des communications. La mise sur pied d'un groupe de travail chargé de simplifier les listes de questions sur les rapports des États parties présentés en application de l'article 40 du Pacte devrait elle aussi permettre d'améliorer le dialogue avec les délégations des États Membres et, partant, la qualité des observations finales. Avec la décision de rendre public l'examen des activités menées en vue de donner suite à ces observations, celles-ci gagneront en visibilité. Quant au Haut Commissariat lui-même, il a mis au point des plans pour améliorer le suivi des constatations formulées par le Comité des droits de l'homme au titre du Protocole facultatif. Ces plans permettront de mettre davantage en lumière les activités de suivi et de leur associer plus étroitement certains éléments du Haut Commissariat, notamment les équipes régionales, les responsables de secteurs et le personnel de terrain; le chef de l'Équipe des requêtes fournira au Comité de plus amples informations à ce sujet, dans le courant de la session. Enfin, il convient de saluer l'esprit d'ouverture manifesté par le Comité envers un partenaire essentiel de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la communauté des organisations non gouvernementales, et dont la décision de leur consacrer une journée entière et non plus une seule matinée pour leur permettre de présenter officiellement leurs informations est un bon exemple.

10. L'orateur souhaite au Comité plein succès dans les travaux aussi nombreux qu'essentiels qu'il aura à mener à bien tout au long de sa session.

11. **La Présidente** demande s'il serait possible de fournir au Comité des précisions sur la proposition tendant à créer un unique organe conventionnel permanent.

12. **M. O'Flaherty** demande si le document de réflexion consacré à cette proposition sera disponible en cours de session et se dit convaincu que la deuxième réunion que l'on se propose de tenir à Malburn sera aussi utile que la première. Malheureusement, la date de cette réunion coïncide avec celle de la quatre-vingt-septième session du Comité. Aussi l'orateur se demande-t-il s'il serait possible de la déplacer sur un week-end. Ayant assisté, quelques semaines auparavant, à un atelier d'experts sur la réforme des organes de suivi des instruments relatifs aux droits de l'homme, qui s'est tenu au Human Rights Law Center

de l'Université de Nottingham, il compte faire distribuer le rapport de cette réunion.

13. **M. Ndiaye** (Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que le document de réflexion dont il a été question est en cours de traduction et devrait être disponible d'ici à la fin de la session. Quant à la réunion de juillet à Malburn, elle aura effectivement lieu pendant un week-end. Le Human Rights Law Center de l'Université de Nottingham est très actif dans le domaine des droits de l'homme et le Haut Commissariat serait curieux de connaître les conclusions de l'atelier évoqué par M. O' Flaherty.

Adoption de l'ordre du jour (CCPR/C/86/1)

14. *L'ordre du jour est adopté.*

Organisation des travaux et questions diverses

15. **La Présidente** appelle l'attention sur le programme de travail contenant le calendrier des séances. Elle croit comprendre que le Comité adopte ce document sous réserve des modifications de dates qui s'avèreraient nécessaires.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. **M. Ando**, s'exprimant en sa qualité de Président/Rapporteur du Groupe de travail de présession sur les communications, dit que le Groupe de travail a été en mesure d'examiner 31 des 36 projets de recommandations relatifs aux communications dont il était saisi. Il a déclaré quatre communications recevables et sept irrecevables, et approuvé 20 projets de recommandations sur les constatations, qui seront renvoyés au Comité. Certains de ces projets sont complexes et il y a fort à parier qu'ils susciteront d'intenses débats au Comité.

18. **La Présidente** indique que la Norvège a présenté à la liste des questions qui l'intéressent des réponses écrites dont le texte est en cours de traduction.

La partie publique de la séance est levée à 10 h 45.